



Objectifs

- Améliorer l'efficacité du secours à la victime en cas d'accident
- Modifier le comportement des travailleurs face aux risques qui les entourent
 - Faire participer les travailleurs plus directement aux actions de prévention

Durée

- **Initial SST :**
2 jours consécutifs ou non soit 14h
- **Recyclage SST :**
1 jour soit 6h00

Nombre de participants

- Initial SST :**
12 personnes maximum par groupe
- Recyclage SST :**
10 personnes maximum par groupe

Public concerné

.Tout salarié d'entreprise

Méthodes pédagogiques

- Exposé en salle
- Exercices pratiques avec mannequin et utilisation du défibrillateur.

Livret remis à chaque participant

FORMATION
INTER OU INTRA

FORMATION

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

PROGRAMME

Le sauvetage-secourisme du travail

- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession
- Intérêt de la prévention des risques professionnels
- Qu'est-ce qu'un SST

Rechercher les dangers persistants pour protéger

- Formation générale à la prévention
 - ↳ Mécanisme de l'accident
 - ↳ Connaître les principes de bases de la prévention
- Rendre le SST capable de « protéger » c'est-à-dire face à une situation d'accident, le SST doit être capable :
 - ↳ Identifier les dangers sans s'exposer lui-même
 - ↳ Repérer les personnes exposées
 - ↳ Supprimer ou isoler le danger
 - ↳ Définir les actions à mener
 - ↳ En cas d'impossibilité de suppression des dangers, identifier les situations non dangereuses
 - ↳ Dégagement d'urgence

De « protéger » à « prévenir »

Il s'agira de mettre en évidence la similitude des compétences attendues en matière de « protection » et de « prévention »

- Face à une situation de travail, le SST devra être capable :
 - ↳ D'identifier les dangers dans une situation de travail
 - ↳ Supprimer ou isoler les dangers dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'entreprise et des procédures spécifiques.

Examiner la victime et faire alerter

- Reconnaître la présence d'un ou plusieurs signes indiquant que la victime est menacée
- Associer aux signes décelés les résultats à atteindre et leurs ordres de priorité
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

De « faire alerter » à « informer »

Il s'agira de mettre en évidence la similitude des compétences attendues de la part des SST autant en matière d'alerte des secours, qu'en transmission de l'information dans l'entreprise ou concernant les observations par rapport à la prévention (rapport au supérieur hiérarchique)

Secourir

- Effectuer les successions de gestes appropriée à l'état de la (des) victime(s)
- Mise en situation et application par rapport aux différents cas de secours

Situations inhérentes aux risques spécifiques

- De l'entreprise et de la profession

Le premier recyclage doit avoir lieu **obligatoirement** dans les 12 mois qui suivent la formation initiale. Après le premier recyclage, la périodicité des suivants est fixée à 24 mois. Toutefois il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent.